



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lutte contre le racisme

Question écrite n° 82297

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le Premier ministre sur le rapport relatif à la France publié par la commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), du conseil de l'Europe, le 15 juin 2010. Ses auteurs suggèrent entre autres aux autorités françaises de prévoir des réunions régulières du comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, fondé en 2003, de manière à faciliter la coordination à long terme de l'action gouvernementale dans ce domaine. Ils recommandent aussi aux autorités de communiquer sur cette action et d'envisager l'adoption et la mise en oeuvre d'un plan national d'action de lutte contre le racisme. Il lui demande si ces préconisations sont susceptibles de retenir l'attention du Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82297

**Rubrique :** Droits de l'homme et libertés publiques

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 2010, page 7100

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)